

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du lundi 08 avril 2024  
Délibération n°2024-10

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 12  
Représentés : 0

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 27 mars 2024 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : mercredi 27 mars 2024**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD, Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

**Absents :** Séverine RAMON

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Catherine DUSCHA

**Fongibilité des crédits suite à la mise en place de la M57**

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023- 17 du 28 septembre 2024 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait à ARGELLIERS, le 08/04/2024  
Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture le 15/04/2024  
Après affichage le 15/04/2024

Le Secrétaire  
Catherine DUSCHA



Le Maire  
Pierre AMALOU

